



Royaume de Belgique Région de Bruxelles Capitale Commune de Saint-Gilles Place Maurice van Meenen, 39 - 1060 Saint-Gilles	Tél : 02/536.02.47 Fax : 02/536.17.15 BELFIUS : BE91 0910 1654 3276
---	---

ROYAUME DE BELGIQUE

Formulaire pour la manifestation de la volonté concernant le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus après le décès

Nom :
Prénoms :
Née à :
Etat-civil :
Inscrite à :
Adresse :

déclaration de volonté

- se déclare expressément donneur (déclaration de volonté expresse - 20)
- ne veut plus être donneur (déclaration de révocation de déclaration de volonté expresse - 21)
- ne veut plus être donneur et s'oppose à tout don (déclaration de révocation de déclaration de volonté expresse et déclaration d'opposition - 22)

déclaration d'opposition

- s'oppose à tout don (déclaration d'opposition - 10)
- ne s'oppose plus au don (déclaration de révocation d'opposition - 11)
- ne s'oppose plus au don et veut être donneur (déclaration de révocation d'opposition et déclaration de volonté expresse - 12)

Pour les mineurs d'âge, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait :

- nom et prénoms :
- degré de parenté :

Fait à Saint-Gilles, le .

Pr l'Officier de l'Etat civil,
Le fonctionnaire délégué,

Certifié conforme à ma volonté,
Le déclarant,